

# AUDY & ASSOCIÉS

Commissaires aux Comptes

David DEVAUTOUR  
Grégory JUILLARD  
Gilles VALVO

## ASSOCIATION LES BONS ENFANTS

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

14, rue de Mulhouse  
BP 70077  
90002 BELFORT Cedex

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

**G** GROUPE  
**LVDS**

*Siège Social* : 19, avenue de Messine - 75008 **PARIS** - Tél. : 01.42.89.36.48  
*Bureau* : 2-3 Parc d'activités du Bois St Michel - 19200 **USSEL** - Tél. : 05.55.46.19.19  
Mail : [audyassociés@lvds.biz](mailto:audyassociés@lvds.biz) - Site internet : [www.lvds.biz](http://www.lvds.biz)

S.A.R.L. au Capital de 50 000 €. Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris  
RCS - Paris 402 346 612

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'« ASSOCIATION LES BONS ENFANTS »,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'« ASSOCIATION LES BONS ENFANTS » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### ➤ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ➤ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'association.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

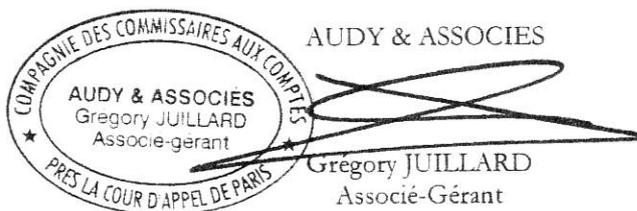
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris,  
Le 29 mai 2024

AUDY & ASSOCIES  
Grégory JUILLARD  
Associé-gerant



Grégory JUILLARD  
Associé-Gérant

#### Pièces jointes :

- Annexe : « Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »
- Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

## DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPILE ERRD 2023

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	58 549.47	31 820.28	26 729.19	28 448.83
Autres immobilisations incorporelles	72 887.13	38 612.32	34 274.81	28 792.24
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	1 465 734.64		1 465 734.64	1 465 734.64
Constructions	8 659 252.66	1 781 684.18	6 877 568.48	7 171 922.07
Installations techniques, matériel et outillage industriels	953 049.46	648 867.89	304 181.57	362 297.20
Autres immobilisations corporelles	7 409 173.78	3 454 633.63	3 954 540.15	3 810 253.11
Immobilisations reçues en affectation				
Immobilisations corporelles en cours	7 602 420.92		7 602 420.92	543 966.76
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations et Créances rattachées à des participations	68.60		68.60	68.60
Autres titres immobilisés				
Prêts	236 599.99		236 599.99	210 363.99
Autres immobilisations financières	68 434.07		68 434.07	68 434.07
<b>Total 1</b>	<b>26 526 170.72</b>	<b>5 955 618.30</b>	<b>20 570 552.42</b>	<b>13 690 281.51</b>
Comptes de liaison (2)				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 416.62		3 416.62	490.00
Créances :				
Créances redevables clients, usagers et comptes rattachés	270 520.06		270 520.06	228 393.85
Autres créances	2 862 394.72		2 862 394.72	5 062 536.47
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres	201 692.84		201 692.84	200 627.32
Instruments de trésorerie				200 000.00
Disponibilités	2 322 540.36		2 322 540.36	2 175 969.90
Charges constatées d'avance	1 933 081.45		1 933 081.45	1 961 579.34
Créances reçues par legs et donations				
<b>Total 3</b>	<b>7 593 646.05</b>		<b>7 593 646.05</b>	<b>9 829 596.88</b>
Frais d'émission des emprunts (4)				
Primes de remboursement des emprunts (5)				
Ecart de conversion actif (6)				
<b>Total général (1+2+3+4+5+6)</b>	<b>34 119 816.77</b>	<b>5 955 618.30</b>	<b>28 164 198.47</b>	<b>23 519 878.39</b>

COMPILE ERRD 2023

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	121 885.00	121 885.00
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	79 108.54	79 108.54
Réserves sous gestion contrôlée	2 715 103.21	2 649 523.23
Autres	-20 954.00	-20 954.00
Ecart d'équivalence		
Report à nouveau :		
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	-29 648.95	-13 016.99
Report à nouveau sous gestion contrôlée	-355 766.67	-291 832.70
Excédent ou déficit de l'exercice	-213 940.63	-14 985.95
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	6 315 031.19	5 721 228.25
Provisions réglementées :		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations	392 399.89	410 271.84
Provisions réglementées relatives aux stocks		
Réserves des plus-values nettes d'actif	9 068.34	9 068.34
Autres provisions réglementées		
<b>Total 1</b>	<b>9 012 285.92</b>	<b>8 650 295.56</b>
Comptes de liaison (2)		
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	4 671 662.76	4 210 463.92
<b>Total 3</b>	<b>4 671 662.76</b>	<b>4 210 463.92</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	179 680.87	179 680.87
<b>Total 4</b>	<b>179 680.87</b>	<b>179 680.87</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés	20 396.77	21 326.88
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 714 533.69	7 549 269.38
Emprunts et dettes financières diverses	537 588.26	533 904.38
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 015.53	2 224.69
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	728 029.09	522 540.06
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	1 605 533.33	1 567 486.97
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 308 186.66	120 311.68
Autres dettes	382 285.59	162 374.00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>Total 5</b>	<b>14 300 568.92</b>	<b>10 479 438.04</b>
Ecarts de conversion passif (6)		
<b>Total général (1+2+3+4+5+6)</b>	<b>28 164 198.47</b>	<b>23 519 878.39</b>

COMPILE ERRD 2023

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	100.00	110.00
Ventes de marchandises		
Ventes de Biens et Services		
Ventes de Biens		
Montant net du chiffre d'affaires	100.00	110.00
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	162 990.42	155 059.56
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	16 249 528.10	15 464 756.04
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		3 412 087.25
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	25 052.88	26 666.84
Utilisation des fonds dédiés	153 185.08	191 728.01
<b>Total 1</b>	<b>16 590 856.48</b>	<b>19 250 407.70</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements	318 511.12	336 943.93
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes	4 488 209.41	4 416 248.84
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	936 745.87	873 783.71
Salaires et traitements	6 747 615.81	6 437 535.78
Charges sociales	2 987 097.23	2 926 638.40
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	915 379.93	861 444.55
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	519 360.17	3 554 008.79
Autres charges	7 486.23	22 292.77
<b>Total 2</b>	<b>16 920 405.77</b>	<b>19 428 896.77</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)</b>	<b>-329 549.29</b>	<b>-178 489.07</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 663.15	296.21
Autres intérêts et produits assimilés	6 029.47	6 603.70
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total 5</b>	<b>8 692.62</b>	<b>6 899.91</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	167 122.43	165 594.56
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total 6</b>	<b>167 122.43</b>	<b>165 594.56</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (5-6)</b>	<b>-158 429.81</b>	<b>-158 694.65</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)</b>		

COMPILE ERRD 2023

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produits exceptionnels sur opération de gestion		69 050.00	16 252.50
Produits exceptionnels sur opération de capital		405 058.06	354 366.68
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		17 871.95	11 899.89
	<b>Total 7</b>	491 980.01	382 519.07
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		172 271.94	57 422.30
Charges exceptionnelles sur opération de capital		45 659.60	
Dotations aux amortissements et aux provisions			
	<b>Total 8</b>	217 931.54	57 422.30
	<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)</b>	274 048.47	325 096.77
Participation des salariés aux résultats (9)			
Impôts sur les bénéfices (10)		10.00	2 899.00
<b>PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
	<b>Total A</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
	<b>Total B</b>		
	<b>TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)</b>	17 091 529.11	19 639 826.68
	<b>TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)</b>	17 305 469.74	19 654 812.63
	<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	-213 940.63	-14 985.95



CLAUDE POMPIDOU

Association "Les Bons Enfants"  
Pôle Geronologique Claude Pompidou  
14, Rue de Mulhouse  
BP 70077  
90002 Belfort cedex

## **ANNEXE 2023**

### ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023

Page 8 sur 10 - Annexes - 2023 - 2024

[www.pompidou-belfort.com](http://www.pompidou-belfort.com)

## Préliminaire

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels

L'Association dite Les Bons Enfants fondée conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901, a pour objet :

De proposer, de créer et de gérer des établissements ou services, sanitaires, médico-sociaux ou sociaux. Cette Association a également pour but de répondre, dans la limite de ses compétences et de ses possibilités de bonne gestion aux besoins énoncés par la Fondation Claude POMPIDOU, reconnue d'utilité publique par décret du 16 septembre 1970 et dont le Siège est sis à PARIS (1er), 42 Rue du Louvre.

Cette Association gère :

La Résidence Pierre Bonnet – 14, Rue de Mulhouse – 90000 Belfort  
Accueil de jour de la Résidence Pierre Bonnet – 14, Rue de Mulhouse – 90000 Belfort  
La Résidence Vauban – 11, rue Georges Pompidou – 90000 Belfort  
La Résidence La Rosemontoise – 14, Rue de Mulhouse – 90000 Belfort  
Accueil de jour de La Rosemontoise – 1, Avenue Oscar Ehret – 90300 Valdoie  
Une plateforme de répit et d'accompagnement départementale - 14, Rue de Mulhouse – 90000 Belfort  
Le siège social - 14, Rue de Mulhouse – 90000 Belfort

**Note N°1**

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total est de 28.164.198,47 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 213.940,63 euros.

**Faits caractéristiques de l'exercice**

**Résidence la Rosemontoise :**

A la suite de la commission de sécurité de 2023 et pour faire face à un avis négatif de la commission de sécurité lié à une défaillance de construction du bâtiment en matière de sécurité incendie, nous avons l'obligation d'avoir 24h/24h la présence d'un agent de sécurité incendie. C'est la raison pour laquelle une charge exceptionnelle d'un montant de 171,671,94 euros correspond aux factures de la société de sécurité est enregistrée en charges exceptionnelles.

Nous avons également reçu le versement d'une subvention d'un montant de 3.412.088,25 euros de la part de la Fondation Claude Pompidou, pour la réalisation du programme de construction de la résidence "Des Rubans", cette subvention avait été octroyée en 2022 et comptabilisée en contribution financière au compte de résultat et en fonds dédiés au bilan.

**Résidence Vauban :**

- Remplacement des serrures à clef des chambres des résidents par un système d'ouverture à carte.
- Réhabilitation des 3 studios d'hébergement temporaire.
- Réfection des revêtements muraux du couloir du 2ème étage.
- Réfection complète de la salle de soins du 1er étage.
- Continuité du programme de réhabilitation des 58 studios de la résidence Vauban. Il s'agit d'adapter ces studios à la grande dépendance. Sur l'année 2023 ce sont 12 studios qui ont été réhabilités.
- Nous avons également perçus de l'ARS des financements complémentaires à hauteur de 74.698,90 euros pour financer la prime grand âge et autonomie, la révalorisation salariale des médecins coordonateurs, un rebasage en année pleine du ségur de l'attractivité ainsi qu'un renforcement du temps de médecin coordonateur.

Nous avons également perçu de l'ARS dans le cadre de la campagne des Crédits Non Reconductibles la somme de 80.527,00 euros permettant le financement de matériaux médicaux (moteurs de rail de transfert, chaises de douche, verticalisateur, soulève malade, lits médicalisés), et améliorer la Qualité de Vie au Travail ( chariot à médicaments à assistance électrique).

Cela vient en complément du financement SEGUR d'un montant de 1.140.375,83 euros qui permet le financement de la prime SEGUR pour l'ensemble des salariés du Pôle Gériatrique Claude Pompidou.

Nous avons également reçu un concours public d'un montant de 134.360,00 euros de la Fondation Claude Pompidou pour l'achat de 4 véhicules pour le Centre de Ressources Territorial, 1 véhicule pour les services animation des résidences Vauban et Bonnet et un véhicule pour l'accueil de jour de la Rosemontoise.

Sur le prêt de la Banque des Territoires d'un montant de 11.350.000,00 euros concernant la construction de l'établissement "des Rubans", ce sont 1.600.000,00 euros qui ont été débloqués au 31 décembre 2023.

**Bail à construction "14 rue de Mulhouse 90000 BELFORT" :**

Le montant de 2.100.000,00 euros correspondant au premier loyer du bail, est comptabilisé en charge constatée d'avance. Cette charge est répartie sur la durée du bail de 70 ans soit 30.000,00 euros par an.

**Règles et méthodes comptables**

## Annexe comptable 2023

Les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont présentés conformément :

- au plan comptable général issu du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), et homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et aux spécificités applicables aux Associations et Fondations prévu par le règlement de l'ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et homologué par arrêté du 29 décembre 2020,
- au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles conformément à l'arrêté du 23 décembre 2019 applicable à compter de l'exercice 2020.
- au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Variation des fonds propres	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	121 885,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	121 885,00 €
Fonds propres avec droit de reprise	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserves	2 707 677,77 €	26 466,05 €	39 114,00 €	0,00 €	2 773 257,82 €
Report à nouveau	-304 849,69 €	-41 452,00 €	0,00 €	39 114,00 €	-385 415,69 €
Excédent ou déficit de l'exercice	-14 985,95 €	14 985,95 €	-213 940,63 €	0,00 €	-213 940,63 €
<b>Situation nette</b>	<b>2 509 727,13 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-174 826,63 €</b>	<b>39 114,00 €</b>	<b>2 295 786,50 €</b>
Fonds propres consommables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissements	5 721 228,25 €	0,00 €	962 861,00 €	369 058,06 €	6 315 031,19 €
provisions réglementées	419 340,18 €	0,00 €	0,00 €	17 871,95 €	401 468,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 650 295,56 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>788 034,37 €</b>	<b>426 044,01 €</b>	<b>9 012 285,92 €</b>

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Méthodes et règles d'évaluation  
**Immobilisations corporelles et incorporelles**

## Annexe comptable 2023

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les principales durées d'amortissement retenues sont notamment les suivantes :

Constructions : 40 ans

Installations techniques : 15 ans

Installations générales : 15 ans

Matériel de transport : 7 ans

Matériel de bureau : 5 ans

Matériel Informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

Matériel médical : 10 ans

### Créances & dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits

En conformité avec le décret n° 2001-388 du 04 mai 2001 et de loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à l'allocation personnalisée d'autonomie les produits issus de la tarification, c'est-à-dire les frais de séjour définitif et temporaire, les forfaits soins et les forfaits dépendances sont comptabilisés dans des sous compte de la classe 73... intitulée dotations et produits de la tarification.

### Engagements sur les Indemnités de Fin de Carrière

Les engagements de l'Association en matière d'indemnité de fin de carrière s'élèvent à 633.830,61 € (**368.490,66 € pour l'hébergement et 265.339,95 € pour le soins**) au 31 décembre 2023 ; ils sont partiellement couverts par une provision pour charges de **175 307,68 €**, un excédent affecté aux financements de mesure d'exploitation pour **9.944,96 €**, une réserve pour propre assureur concernant le personnel du siège à hauteur de **238.122,35 €** et une réserve pour propre assureur de la plateforme de répit à hauteur de **17.034,96 €**. Cet engagement concerne l'ensemble des salariés de l'association. L'association n'appliquant pas la méthode de référence, il a été décidé de ne pas réajuster la provision.

L'estimation de cet engagement se base sur le dernier salaire brut mensuel moyen de chaque salarié auquel est appliqué un taux de charges patronales de 50%. Ce résultat est ensuite multiplié par un nombre de mois d'indemnité, qui est fonction de l'ancienneté du salarié au sein de l'association.

On applique ensuite un taux de probabilité de présence à l'âge de la retraite en fonction de l'âge du salarié (<30 ans 0%, 30 à 40 ans 0%, 40 à 50 ans 10%, 50 à 60 ans 95%, 60 ans et plus 100%).

### Note N° 2

#### FOND ASSOCIATIF

(Cf. article 24.4 du décret du 29 novembre 1983)

Le fonds associatif est constitué par :

- Fonds de Dotation	94 444,56
- des Subventions d'Equipements	0,00
- des Donations	27 440,44

**Soit un total de** **121 885,00**

Note N° 3  
**ETAT DES PROVISIONS**

(Cf. article 24.2 du décret du 29 novembre 1983)

Nature des Provisions	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions en fin d'exercice
Provisions réglementées	<b>419 340,18</b>	<b>0,00</b>	<b>17 871,95</b>	<b>401 468,23</b>
Provisions pour renouvellement d'immobilisations				
- Fauteuil gériatrique	7 600,00	0,00	1900	5 700,00
- Groupe électrogène	44 280,54	0,00	4 250,00	40 030,54
- Chariots de nursing	1 641,17	0,00	234,45	1 406,72
- Matériels de lingerie	4 600,00	0,00	2 300,00	2 300,00
- Médailles anti fugue disponible	1 230,00	0,00	0,00	1 230,00
- Lits médicalisés disponible	9 838,60	0,00	655,91	9 182,69
- Mini-bus	46 840,28	0,00	6 927,35	39 912,93
- Renouvellement mini bus dispo	11 471,59	0,00	0,00	11 471,59
- Chariots nursing disponible	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
- Renouvellement immo disponible	272 769,66	0,00	1 604,24	271 165,42
Provisions plus values nettes d'actif	9 068,34	0,00	0,00	9 068,34
<b>Pour Risques</b>				
Pour litiges	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'Hypothèques	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Prov. pour Risques Sous total 1</b>				
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour Charges</b>				
Indemnités Départ Retraite	175 307,68	0,00	0,00	175 307,68
Travaux	4 373,19	0,00	0,00	4 373,19
Autres Charges personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Prov. pour Charges Sous total 2</b>				
	<b>179 680,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>179 680,87</b>
<b>TOTAL I (1+2)</b>				
	<b>179 680,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>179 680,87</b>
<b>Pour Dépréciations</b>				
Immob. Corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immob. Financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur Mob. de Placement	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL II</b>				
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				
	<b>599 021,05</b>	<b>0,00</b>	<b>17 871,95</b>	<b>581 149,10</b>

Dotations &amp; Reprises d'Exploitation

Dotations &amp; Reprises Financières

	0,00	0,00
	0,00	17 871,95

## Note N° 4

**ETAT DES AMORTISSEMENTS**

(Cf. article 24.4 du décret du 29 novembre 1983)

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Amortissements en fin d'exercice
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais de Premier Etablissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Logiciel	24 661,46	9 499,24	2 340,42	31 820,28
Autres immobilisations incorporelles	35 011,94	11 000,63	7 400,25	38 612,32
<b>TOTAL 1</b>	<b>59 673,40</b>	<b>20 499,87</b>	<b>9 740,67</b>	<b>70 432,60</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Constructions	52 074,67	13 022,97	0,00	65 097,64
Constructions s/sol autrui	1 452 437,77	275 382,73	11 233,96	1 716 586,54
Matériel et Outillage	173 323,64	12 803,85	56 536,13	129 591,36
Matériel de cuisine	472 272,27	64 882,51	17 878,25	519 276,53
Aménagements installations	1 900 141,07	341 099,91	86 736,31	2 154 504,67
Matériel de Transport	280 254,67	42 504,61	32 423,36	290 335,92
Matériel de bureau et informatique	207 555,71	66 695,79	43 757,22	230 494,28
Mobilier	355 937,01	39 939,10	14 896,43	380 979,68
Autres immobilisations corporelles	142 125,61	12 272,47	18 599,71	135 798,37
Matériel médical	262 586,91	28 708,27	28 774,47	262 520,71
<b>TOTAL 1</b>	<b>5 298 709,33</b>	<b>897 312,21</b>	<b>310 835,84</b>	<b>5 885 185,70</b>
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS</b>	<b>5 358 382,73</b>	<b>917 812,08</b>	<b>320 576,51</b>	<b>5 955 618,30</b>
		A Répartir	Réparti sur l'exercice	Reste à répartir
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

## Annexe comptable 2023

## ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

(Cf. article 24.4 du décret du 29 novembre 1983)

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions Créations Virements de	Diminutions par virements de	Cessions Mises Hors Service	Valeurs brutes en fin d'exercice
<b>Immobilisations Incorporelles</b>					
Frais d'établissement	0	0	0	0	0,00
Logiciel	53 110,29	7 779,60		2340,42	58 549,47
Autres immobilisations incorp.	63 804,18	16483,20		7400,25	72 887,13
<b>TOTAL I</b>	<b>116 914,47</b>	<b>24 262,80</b>	<b>0,00</b>	<b>9 740,67</b>	<b>131 436,60</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>					
Terrains	1 465 734,64	0,00	0,00	0,00	1 465 734,64
Constructions	243 235,10	1 584,00	0,00	0,00	244 819,10
Construction sol d'autrui	8 433 199,41	0,00	0,00	18 765,85	8 414 433,56
Matériel et Outillage	293 825,48	0,00	0,00	56 536,13	237 289,35
Aménagements installations	4 718 063,10	415 552,39	0,00	93 129,78	5 040 485,71
Matériel de cuisine	714 067,63	17 138,58	0,00	15 446,10	715 760,11
Matériel de Transport	446 842,61	132 118,46	0,00	64 157,60	514 803,47
Matér. de Bureau et informatique	383 520,56	127 503,07		43 757,22	467 266,41
Mobilier	740 561,84	16 046,52	0,00	14 896,43	741 711,93
Autres Immobil. Corporelles	247 493,08	2 835,73	0,00	18 599,71	231 729,10
Matériel médical	422 372,90	19 578,73	0,00	28 774,47	413 177,16
Construction en cours	543 966,76	7 058 454,16		0,00	7 602 420,92
<b>TOTAL II</b>	<b>18 652 883,11</b>	<b>7 790 811,64</b>	<b>0,00</b>	<b>354 063,29</b>	<b>26 089 631,46</b>
<b>Immobilisations Financières</b>					
Autres titres immobilisés	68,6	0	0	0	68,60
Prêts	210 363,99	31 159,00	4923	0,00	236 599,99
Autres Immob. Financières	68 434,07		0		68 434,07
<b>TOTAL III</b>	<b>278 866,66</b>	<b>31 159,00</b>	<b>4 923,00</b>	<b>0,00</b>	<b>305 102,66</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 048 664,24</b>	<b>7 846 233,44</b>	<b>4 923,00</b>	<b>363 803,96</b>	<b>26 526 170,72</b>

**ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES**

(Cf. article 24.7 du décret du 29 novembre 1983)

**1) CREANCES**

	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>			
Autres Titres Immobilisés	68,60	0,00	68,60
Prêts	236 599,99	0,00	236 599,99
Autres	68 434,07	0,00	68 434,07
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>			
Créances clients et comptes rattachés	270 520,06	270 520,06	0,00
Autres Créances	2 862 394,72	2 862 394,72	0,00
Valeurs Mobilières Placement	201 692,84	0,00	201 692,84
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 639 710,28</b>	<b>3 132 914,78</b>	<b>506 795,50</b>

**2) DETTES**

	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un et 5 ans au plus	Dont à plus de cinq ans
Emprunts et Dettes	8 821 559,00	484 057,46	1 699 280,11	6 638 221,43
Dettes Fournisseurs & Comptes rattachés	728 029,09	728 029,09		
Clients avoir à établir	4 015,53	4 015,53		
Dettes Fiscales & Sociales	1 605 533,33	1 605 533,33		
Dettes sur Immobilisations & Comptes rattachés	2 308 186,66	2 308 186,66		
Autres dettes	382 285,59	382 285,59		
Fonds reçus des Résidants	450 959,72	450 959,72		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 300 568,92</b>	<b>5 963 067,38</b>	<b>1 699 280,11</b>	<b>6 638 221,43</b>

Échéances remboursées dans l'exercice : 453.683,59 euros.

## Note N° 7

**CHARGES A PAYER & PRODUITS A RECEVOIR**  
(Cf. article 23 du décret du 29 Novembre 1983)

Intérêts sur Emprunts	20 396,77
Fournisseurs, factures non parvenues	246 462,95
Congés à payer	601 342,92
Charges sur congés à payer	316 317,67
Clients avoir à établir	4 015,53
OETH à payer	3 311,33
Prime de précarité	28 724,32
Prime grand âge	0,00
Impôts sur placements	1 395,00
<b>Total Charges à Payer</b>	<b>1 221 966,49</b>

Personnel produits a recevoir	83 552,24
Frs avoir à recevoir	29 947,84
Clients facture à établir	1 188,86
Etat subvention à recevoir Segur investissement	1 580 012,00
Etat produits à recevoir ( CNR)	432 487,00
Produits à recevoir	0,00
Intérêts courus à recevoir	1 912,18
<b>Total Produits à Recevoir</b>	<b>2 129 100,12</b>

## Note N° 8

**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Charges constatées d'avance : **1 933 081,45**

Produits constatés d'avance : **0,00**

## Note N° 9

**DISPONIBILITÉS**

## Annexe comptable 2023

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale pour un montant de 2.524.233,20 € dont 150.000,00 € en obligations et 51.692,84 € de parts sociales du CM.

### Note N° 10

#### GARANTIES SUR EMPRUNTS

<b>GARANTIES RECUES SUR EMPRUNTS</b>	<b>Montants</b>
Garanties Départementales Extension et réhabilitation VAUBAN CM	290 000,00
Garantie ville de Belfort Pôle Gériatologique CDC, CIC et CM	3 450 000,00
Garantie Conseil Départemental du Pôle Gériatologique CDC, CIC et CM	3 450 000,00
Garantie ville de Belfort Pôle Gériatologique BDT et CM	6 425 000,00
Garantie ville de Belfort Pôle Gériatologique BDT et CM	6 425 000,00
<b>TOTAL EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>20 040 000,00</b>

<b>GARANTIES DONNEES SUR EMPRUNTS</b>	<b>Montants</b>
Nantissement compte titre CM	300 000,00
Nantissement compte bancaire rémunéré CM	200 000,00
Nantissement crédit CM Résidence Vauban	220 000,00
Nantissement compte bancaire rémunéré CM	200 000,00
Nantissement compte bancaire rémunéré CM	200 000,00
<b>TOTAL EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>1 120 000,00</b>

### Note N° 11

Effectif au 31 décembre 2023

Cadres	20
Agent de maîtrise Art. 36	0
Employés	161
Apprenti	5
CDD professionnalisation	2
CDD	50
<b>Effectif total</b>	<b>238</b>

### Note N° 12

Information prévue par l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 relative aux rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi qu'à leurs avantages en nature :

## Annexe comptable 2023

Rémunérations brutes 350 535,42 €  
 dont avantages en nature 16 626,59 €

### Note N° 13

#### Bénévolat

Les bénévoles qui interviennent au sein des établissements pour offrir à nos résidents un complément de vie sociale et culturelle, représente un volume horaire annuel d'intervention d'environ **1.800** heures par an. Si on valorise ces heures au taux horaire d'une animatrice salariée cela représenterait un coût total salarial charges comprises de **30.000,00** euros.

### Note N° 14

#### Détail des fonds dédiés.

Variation des fonds dédiés issus de :	Origine des fonds dédiés	Nature	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
					Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation	ARS	Service civique LR	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 400,00 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Qualité de vie au travail LR	3 020,66 €	45 162,97 €	3 039,63 €			45 144,00 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Segur du quotidien LR	2 720,03 €	30 798,51 €	34 230,06 €			-711,52 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Avocats LR	22 302,20 €	0,00 €	4 305,00 €			17 997,20 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Logiciel soins LR	5 816,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 816,00 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Aide à la reprise établissement Rosemontoise	60 450,57 €	0,00 €	47 912,00 €	0,00 €	0,00 €	12 538,57 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Sortie hospitalisation La Rosemontoise	0,00 €	28 260,00 €	14 940,00 €	0,00 €	0,00 €	13 320,00 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Sortie hospitalisation Bonnef	2 092,00 €	33 088,00 €	4 920,00 €	0,00 €	0,00 €	30 260,00 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Suppléance PFR	2 404,91 €	2 899,68 €		0,00 €	0,00 €	5 304,59 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Relayage aidants PFR	41 368,05 €	8 855,48 €	18 610,00 €	0,00 €	0,00 €	31 623,53 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Halte répit malade jeune PFR	0,00 €	24 012,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 012,40 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Mesure 50 PFR	7 713,67 €	1 990,10 €				9 703,77 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Bulle de vie des aidants PFR	4 049,94 €	636,62 €	6 318,26 €			-1 631,70 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Un temps pour soi PFR	3 037,35 €	344,50 €	3 381,85 €			0,00 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Handicap PFR	29 342,25 €	0,00 €	394,40 €	0,00 €	0,00 €	28 947,85 €	
Subventions d'exploitation	ARS	CRT	0,00 €	240 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	240 000,00 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Accessibilité PFR	0,00 €	1 099,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 099,75 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Service civique Vauban	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Conférence des financeurs	0,00 €	13 474,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 474,00 €	
Subventions d'exploitation	ARS	Segur de l'investissement Vauban	18 746,32 €	43 262,34 €	44 387,12 €	0,00 €	0,00 €	17 621,54 €	
Subventions d'exploitation	ARS	QVT Vauban	0,00 €	35 383,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 383,00 €	
Contributions financières d'autres organismes	Fondation	construction EHPAD les Rubans	4 000 000,00 €	0,00 €				4 000 000,00 €	
Contributions financières d'autres organismes	Fondation	CRT	0,00 €	134 350,00 €				134 350,00 €	

## Annexe comptable 2023

Financières d'autres organismes	Fondation	LRI	0,00 €	134 360,00 €				134 360,00 €	
Ressources liées à la générosité du public									
<b>Total</b>			<b>4 210 463,95 €</b>	<b>643 637,35 €</b>	<b>182 438,32 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 671 562,98 €</b>	<b>0,00 €</b>

### Note N° 15

#### Note spécifique d'informations sur les montants des concours publics et subventions octroyées en cours d'exercice

20.000,00 euros de concours public reçus de la Fondation Hopitaux de Paris pour l'acquisition d'un mini-bus.  
 22.833,00 euros de concours publics reçus de l'ADEME pour l'aide au financement des travaux de géothermie de l'établissement "Des Rubans". Nous avons également reçu un concours public d'un montant de 134.360,00 euros de la Fondation Claude Pompidou pour l'achat de 4 véhicules pour le Centre de Ressources Territorial, 1 véhicule pour les services animation des résidences Vauban et Bonnet et un véhicule pour l'accueil de jour de la Rosemontoise. 240.000,00 de crédits d'amorçage octroyés pour l'installation du Centre de Ressources Territorial à compter du 1/01/2024.

### Note N° 16

#### Détails des Engagements

Engagements donnés	Au 31 12 23
Montant non libéré des emprunts contractés avant la clôture	0,00
Intérêts non échus des emprunts	3 248 939,99
Indemnités de fin de carrière	175 307,68
<b>Total</b>	<b>3 424 247,67</b>
Engagements reçus	Au 31 12 23
Cautions reçues	450 959,72

Annexe comptable 2023

Autres engagements reçus, Garantie de l'Etat sur PGE à 90%	351 832,59
<b>Total</b>	<b>802 792,31</b>

Note N° 17

Composition du résultat comptable associatif au 31 décembre 2023

	2022		2023	
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit
Résidence Pierre Bonnef		74 327,48 €	56 216,91 €	
Résidence Vauban	75 273,11 €		16 054,18 €	
Résidence La Rosemontoise		34 881,82 €		326 074,69 €
Siège Social	20 238,60 €		28 847,22 €	
Association		1 288,36 €	11 015,75 €	
<b>Résultat comptable</b>		<b>14 985,95 €</b>		<b>213 940,63 €</b>
Reprise du résultat antérieur		0,00 €		0,00 €
<b>Excédent ou déficit effectif global</b>		<b>14 985,95 €</b>		<b>213 940,63 €</b>
Dont résultat effectif sous gestion propre				
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée				

Note N° 18

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à **20.183,68** euros au titre du contrôle légal des comptes.

Note N° 19

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Sans objet

Annexe arrêtée par l'organe délibératif, l'Assemblée Générale du 12 juin 2024

Le Président



**Dr Jean-Bernard Braun**